

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVA\*, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Cahors, le 21 Juillet

## EN AMÉRIQUE

Ce n'est pas seulement dans la vieille Europe, aux prises avec l'anarchisme, le nihilisme et les autres sectes plus ou moins occultes qui forment l'armée chaque jour grossissante des révoltés contre l'ordre de choses existant, que l'antagonisme entre le capital et le travail s'affirme par des grèves; le continent américain est en proie, lui aussi, à ce mal étrange et dangereux qui mine sourdement notre société et préoccupe à juste titre les économistes et les penseurs, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Dans les Etats-Unis d'Amérique, qui passent cependant pour la terre de liberté par excellence, la lutte entre le travail et le capital semble prendre un caractère plus aigu et se généraliser davantage qu'en Europe.

Les associations ouvrières sont nombreuses et le chiffre de leurs adhérents va sans cesse en augmentant; c'est ainsi que celle des Chevaliers du travail en compte près d'un million.

Les derniers événements de Chicago ont prouvé qu'il existe entre ces diverses sociétés une étroite solidarité. C'est en vain que les compagnies de chemins de fer ont essayé de résister au mouvement gréviste ou de le circonscire; elles n'y ont pas réussi. En quelques jours, la désorganisation des services a été complète.

Chicago étant le grand centre d'où rayonnent les communications avec les Etats de l'Ouest, le mouvement s'est étendu rapidement de ce côté et il a pris un caractère croissant de violence à mesure qu'il se propageait.

Comme dans nos grands centres industriels de France, la population ouvrière à Chicago et dans toutes les villes manufacturières des Etats-Unis est fort mêlée. Elle se compose en partie d'étrangers, d'Allemands, d'Italiens, de Hongrois, de Polonais, etc.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 1

LE

## CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

I

Dans un des coins les plus reculés des Calabres, vivait un personnage qui, il y a quelques années, était arrivé là, par un soir d'automne, avec une petite fille vêtue comme lui d'habits de deuil et qu'il appelait Cécile. — Il était jeune, beau, distingué et semblait être en proie à un sombre désespoir.

Son visage énergique était sillonné de rides profondes, ses cheveux noirs étaient prématurément mélangés de fils d'argent et on voyait qu'un immense chagrin avait traversé sa vie.

Nul ne savait d'où il venait ni quelle était sa nationalité; mais, quoiqu'il parlât purement l'italien, son accent pouvait faire supposer qu'il était Français.

Il était descendu chez le curé du village, avait raconté à celui-ci qu'il venait de perdre sa femme, qu'il avait le cœur brisé et qu'il avait pris la résolution de vivre désormais dans une retraite absolue.

Il avait parcouru le pays avant de s'y fixer,

Ces immigrés, parmi lesquels il y a nombre d'individus sans aveu, de repris de justice et de déclassés, constituent un foyer permanent d'agitations dangereuses. C'est dans les rangs de cette population hétérogène toujours prête pour la révolte que la grève et l'émeute recrutent leur contingent.

C'est également ainsi que les choses se passent chez nous en France. Nous en avons eu maintes et maintes fois la preuve. On a pu constater, en effet, dans la plupart des mouvements grévistes, que ceux qui crient le plus fort et qui cherchent à faire naître des troubles et des collisions avec la police, sont des étrangers.

L'armée des sans-patrie qui renferme dans son sein les anarchistes, les nihilistes, et d'autres associations de conspirateurs et de révoltés contre l'ordre social, devient de plus en plus considérable. Ce qui fait surtout sa force, ce qui la rend redoutable, c'est son cosmopolitisme. Tous ces gens-là, d'où qu'ils viennent, fraternisent et se soutiennent. Il existe entre eux une étroite solidarité. Ils sont partout chez eux, car partout ils trouvent des affiliés, des « compagnons » pour les recevoir, les héberger, et leur fournir du travail. Nous en avons eu la preuve en Caserio, l'assassin de M. Carnot.

Ce qui se passe en Amérique n'est en quelque sorte qu'un incident de plus à noter dans la lutte entreprise par le cosmopolitisme ouvrier contre l'organisation sociale; incident qui sera suivi de beaucoup d'autres du même genre, car plus nous irons, et plus aussi l'antagonisme entre le capital et le travail se développera et prendra un caractère plus aigu.

Il ne faut pas s'y tromper; le prolétariat ne désarmera pas, tant qu'on ne s'occupera pas de rechercher sérieusement la solution du problème ardu de l'extinction du paupérisme.

Quant au nihilisme et à l'anarchisme dont les forfaits répandent la terreur dans la société, c'est à celle-ci à prendre les mesures de défense et de sécurité que comporte la situation.

puis avait acheté sur une falaise d'un abord difficile, une propriété isolée dont les bâtiments étaient complètement délabrés. Cela ne l'avait pas empêché de s'y installer immédiatement avec sa fille et quelques domestiques.

Il s'était aussitôt mis à l'œuvre et avait commencé à cultiver ses terres jusqu'alors improductives. A force de volonté, d'intelligence et de travail, il était bientôt arrivé à leur faire produire d'abondantes récoltes.

A l'époque où commence cette histoire, il possédait un yacht qui mouillait dans une petite anse au bas de la falaise; chaque mois le plus vieux de ses serviteurs, qui était devenu son intendant, s'embarquait sur le yacht et allait au port le plus voisin vendre les produits de ses terres...

M. Martini, c'est le nom que se donnait cet étrange personnage, était donc riche, et menait une vie aussi élégante qu'elle était cachée. La villa était devenue une grande et belle habitation, les fleurs les plus rares encombraient ses serres et ses parterres, répandant au loin les parfums des roses et des héliotropes. Ses chevaux étaient de pur sang et ses écuries aussi soignées que celles des châteaux les plus opulents; quant aux routes qui conduisaient à cette oasis, elles n'avaient jamais été améliorées. M. Martini ne franchissait jamais les limites de son parc et jamais aucun étranger ne frappait à la porte de sa somptueuse demeure. Seule, la fille du misanthrope, alors âgée de 16 ans, suivait les offices au village le plus voisin, et montait à cheval, accompagnée d'un domestique jeune encore, vigoureux et dévoué comme un chien à sa maîtresse.

Cécile était douée de toutes les grâces; son vi-

Plusieurs gouvernements ont émis l'opinion qu'il était nécessaire que les puissances s'entendissent entre elles pour examiner cette question. On a même parlé de réunir une conférence dans ce but.

C'est faire trop d'honneur aux « compagnons » de Ravachol, de Caserio et d'autres bandits *ejusdem farinae* que de recourir à une conférence pour trouver le moyen de se protéger contre leurs attentats. Il nous semble que chaque gouvernement peut parfaitement prendre les mesures qu'il juge nécessaires.

Quand la société veut punir un criminel de droit commun, elle ouvre le code et lui applique la loi. Si les lois existantes ne suffisent pas, que l'on en crée de nouvelles. Mais, toutefois, que l'on agisse avec prudence, et que l'on prenne garde de porter atteinte à la liberté et aux droits des honnêtes gens sous prétexte de punir les scélérats.

Pour remédier à un mal, il ne faut pas tomber dans un pire.

J. QUERCYTAÏN.

## LES PIÈCES ITALIENNES

Le ministère des finances, avec beaucoup de raison, multiplie les avis et les notes pour hâter la rentrée dans les caisses du Trésor des pièces italiennes de 2 fr., 1 fr., 50 cent., qui, le 24 juillet prochain, — dernier délai, — cesseront d'avoir cours.

Or, il paraît que, malgré ces avis réitérés, le retrait de ces pièces s'opère encore fort lentement, chacun se flattant plus ou moins de les repasser à son voisin avant le terme fatal. Il est grand temps, croyons-nous, de prendre garde à cette situation, et il n'y a qu'une chose à faire, c'est de cesser cet échange et de déposer définitivement les *lire* italiennes dans les caisses publiques, chez le percepteur, au bureau de poste, ou dans les débits de tabac. Encore une fois, après le 24 juillet, il sera trop tard.

Ajouterons-nous qu'en dehors de l'intérêt

sage, qui ressemblait à celui de son père de la façon la plus frappante, était aussi pur de lignes qu'il était remarquable d'expression.

On y lisait la bonté, l'intelligence et surtout une énergie rare chez une jeune fille. Son père avait lui-même dirigé l'éducation de l'enfant qu'il aimait si tendrement; il en avait fait une femme instruite, une musicienne de premier ordre et surtout une fervente chrétienne.

Elevée parmi de rudes paysans, vivant au milieu de sites sauvages, de routes abruptes, persuadée de cette vérité que ce que Dieu garde est bien gardé, elle ne connaissait pas la peur et, cavalière consommée, elle parcourait souvent ce pays où jamais elle n'avait rencontré personne.

D puis quelque temps cependant, elle avait plusieurs fois trouvé sur son chemin un individu à mine effrayante qui l'avait regardée avec des yeux mauvais; le bruit s'était répandu qu'une bande de brigands s'était réfugiée dans les montagnes voisines et M. Martini avait interdit à sa fille de nouvelles excursions; puis, tout étant redevenu tranquille, elle avait recommencé ses courses accoutumées. Mais, pour plus de précautions, un groom fut adjoint à Beppo.

II

Un jour qu'elle s'était un plus éloignée que d'habitude, elle se trouva au milieu d'un bois touffu, semé de roches énormes; la beauté du site lui arracha une exclamation.

Tout à coup il lui sembla que, du fond des entrailles de la terre, une voix répondait à la sienne. Elle écouta et entendit distinctement cette fois, des

privé, c'est là ce qu'exige impérieusement l'intérêt national? Pour s'en convaincre, il suffit de connaître les conditions dans lesquelles a été négocié le rapatriement des monnaies italiennes.

Il y a trente ans, une association monétaire, connue sous le nom d'Union latine, a été conclue entre la France, la Belgique, l'Italie, la Suisse et la Grèce. Cette association assujettissait les Etats contractants à une circulation internationale. Pour l'or, la situation n'a pas changé, mais le métal blanc, lui, a commencé vers 1873 à se discréditer et, de chute en chute, le kilogramme d'argent fin, auxquels nos lois monétaires supposent une valeur de 222 fr. 22, en est arrivé à se vendre de 100 à 110 fr. De là une perturbation énorme dans les relations des pays à étalon d'argent avec les pays à étalon d'or.

La situation de l'Italie est telle que son or, son argent, son cuivre même nous arrivent sans que nous fassions rien pour les attirer; c'est comme une pente naturelle qui amène et nous ramène incessamment toutes ces pièces rondes. Le Trésor italien et les banques ont bien encore, sous clé, quelques centaines de millions en or; mais tout le reste avait filé, y compris les pièces de 2 fr., de 1 fr. et de 50 cent., de sorte que le petit commerce, en Italie, était paralysé: pour payer un fiacre, un gâteau, un journal, il fallait recourir aux expédients les plus invraisemblables: ici on échangeait des cartes postales ou des timbres; là des cigares ou des paquets de tabac... L'irritation causée par cette disette croissante fut bientôt telle, dans toute la péninsule, que le gouvernement italien dut se décider à nous proposer le rachat en masse de ses monnaies divisionnaires; or, il avait émis tout ce que la convention de 1865 lui permettait d'émettre, c'est-à-dire 202 millions!

Tel qu'il a été réglé par la convention du 15 novembre 1893, ce rachat est une bien meilleure affaire pour nous que pour l'Italie, car il faut qu'elle nous paye en or tout cet argent qui, soit à raison de son titre réduit

plaintes, puis le son de plusieurs voix distinctes.

En même temps elle aperçut une excavation, et, malgré les présentations de son fidèle Beppo, elle mit pied à terre laissant les chevaux à la garde du groom.

— Il y a là, dit-elle, quelqu'un qui souffre, il faut le secourir.

Et elle s'enfonça dans le sentier souterrain qui se trouvait devant elle. Le chemin qu'elle suivit pendant quelques instants lui parut d'abord aboutir à un immense rocher qui semblait fermé à toute issue; mais ce chemin faisant tout à coup un brusque détour, elle ne put s'empêcher d'hésiter avant de s'engager plus avant.

Un gémissement dont le bruit vint frapper ses oreilles ranima son courage, elle s'élança et arriva bientôt à l'entrée d'une caverne qu'éclairaient deux torches fumées et qui offrait un spectacle sinistre et pittoresque.

A l'entrée de la grotte, la face tournée vers l'intérieur, était étendu un homme vêtu du costume calabrais, qui avait, à portée de la main, une carabine et un long coutelas.

Dans un coin le plus reculé, un jeune homme était assis sur un escabeau, les pieds et les mains attachés avec des cordes solides. Celui-ci était frêle et maigre, sa barbe inculte, ses vêtements déchirés, accusaient une lutte violente et de longs jours de tortures.

(A suivre).



(835 millièmes), soit à raison de l'usure des pièces, soit surtout à raison de la dépréciation générale du métal blanc, n'a plus qu'une valeur intrinsèque, extrêmement inférieure à sa valeur nominale.

Si la pièce italienne de 2 francs vaut 85 centimes comme lingot, c'est tout le bout du monde ; et, par conséquent, toutes les fois que le Trésor français aura échangé un million de cette monnaie-là contre un million d'or, il aura réalisé un joli bénéfice.

Les statistiques estiment qu'il y avait en France, cet hiver, pour 80 ou 85 millions de monnaie divisionnaire italienne.

Comme il n'en a encore été versé aux caisses publiques que pour 40 millions à peine, il doit y en avoir au moins autant dans les mains du public. Or, le 24 juillet, l'Italie sera déliée de toute obligation à l'égard de ces pièces, et celles qui, à cette date, n'auront pas répondu à l'appel réitéré du ministre des finances, nous resteront pour compte, à peu près comme ces pauvres pièces pontificales à flotter tristement sur le courant de la circulation monétaire.

Ce sera de l'argent perdu, et pour les particuliers qui se seront laissés prendre au piège, et pour l'Etat, que leur négligence aura privé d'un légitime profit.

En tout cas, ce ne sera pas la faute du Trésor français s'il en est ainsi.

Quoi de plus facile pour chacun que de vérifier sa monnaie, de refuser les pièces italiennes et de mettre de côté celles que l'on pourrait avoir, afin de les verser immédiatement dans les caisses publiques ?

Pour les particuliers, c'est une bien petite peine, et pour l'Etat ce sera un précieux concours.

J. Q.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 Juillet

### La loi sur les menées anarchistes

La Chambre reprend la discussion du projet déposé par le gouvernement, en vue de réprimer les menées anarchistes.

La discussion générale étant close depuis la veille, il s'agit aujourd'hui des contre-projets et amendements dus à l'initiative parlementaire.

On commence par l'examen du contre-projet de M. J. Guesde, composé d'un article unique qui abroge la loi de 1893 sur la presse et établit dans son texte primitif la loi de 1881 dépourvue des restrictions apportées par les modifications du mois de décembre dernier.

Développant son contre-projet, M. Guesde dit que le parti socialiste collectiviste a le premier combattu l'anarchie dès 1878.

A la tête de celui-ci, au contraire, dit l'orateur, se trouvait un nommé Bruel, agent secret de la police, et un peu plus tard M. Andrieux, préfet de police, subventionnait une feuille anarchiste avec le budget des fonds secrets.

Rappelant que c'est après les attentats d'Eggel et de Nobiling contre l'empereur Guillaume que le Reichstag allemand a voté les lois d'exception contre les socialistes, l'orateur s'écrie que le gouvernement de la République française, qui repoussait la semaine dernière l'impôt sur le revenu comme une inacceptable importation allemande, va prendre aujourd'hui des lois d'exception sur le cadavre politique de M. de Bismarck.

M. Deschanel vient lire une brochure de M. Guesde, demandant l'expropriation sans indemnité et la reprise violente sur quelques-unes de ce qui appartient à tous.

Un tumulte s'élève à ce moment.

M. Guesde soutient sa thèse.

Mgr d'Hulst intervient.

Le contre-projet Guesde est repoussé.

M. Dumas présente un contre-projet maintenant la juridiction du jury.

Il montre les énormités juridiques que provoquerait le projet du gouvernement.

M. Lasserre essaie de répondre à cet orateur ; il réclame la police correctionnelle et réédite les arguments de son rapport.

M. Dupuy intervient alors et lit un article du *Chambard* ; il fait le procès de l'anarchie et, dans un discours très violent, déclare que le pays attend une solution.

L'article premier du contre-projet Dumas est repoussé.

M. Viviani défend son amendement.

M. Bouloche, commissaire du gouvernement, répond à M. Viviani dont l'amendement est repoussé par 340 voix contre 149.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance du 20 juillet

### Suite de la discussion de la loi contre les anarchistes

M. Rouanet. — Ce n'est pas surtout l'anarchie qui est visée par le projet de loi, c'est la presse et principalement les élus socialistes. M. Deschanel n'est-il pas venu hier à cette tribune accuser M. Guesde d'anarchie, en citant à l'appui quelques phrases, tronquées d'ailleurs, d'une brochure du député socialiste.

Oui, dit-il, il ne faut pas se dissimuler que ce sont les socialistes qu'on veut frapper.

Et l'orateur, commentant les articles cités hier par le président du conseil, déclare que leurs auteurs n'ont pas fait œuvre d'anarchie, mais seulement de socialisme. (Rumeurs au centre. — Assez ! — A la question ! — Tumulte.)

M. Jaurès, interrompant, est rappelé à l'ordre (Bruits à l'extrême-gauche).

M. Rouanet reprend sa discussion. D'après l'orateur, le projet de loi n'a pas d'autre but que de supprimer la polémique d'un grand adversaire. C'est une loi de guet-apens.

En terminant, il adjure la Chambre de ne pas voter le projet qui serait funeste pour la presse et surtout pour la République (Applaudissements à l'extrême gauche).

L'article 1<sup>er</sup> est alors mis aux voix et adopté par 297 voix contre 205.

Cet article consacre, on le sait, la juridiction de la police correctionnelle.

## SÉNAT

Dans le rapport qu'il a présenté récemment au Sénat, M. Bérenger signalait l'ordre du jour du congrès qui devait se tenir à Dijon du 14 au 22 juillet et auquel étaient convoqués les chambres syndicales, les groupes corporatifs d'études sociales, etc. On voyait figurer notamment au nombre des questions à soumettre au Congrès la suppression des armées permanentes.

C'est, en effet, sur ce sujet que la discussion s'est engagée tout d'abord et que s'est exercée la verve des orateurs. L'un deux n'a pas hésité à déclarer que « l'idée de la patrie marche de pair avec l'idée de Dieu ; c'est une arme entre les mains de l'exploiteur », et il a ajouté que si la guerre éclatait, il y aurait un moyen fort simple d'y mettre fin et de forcer le belligérant à déposer les armes, ce serait la grève générale et particulièrement celle des chemins de fer. Quinze cents groupes ou syndicats avaient, paraît-il, envoyé des délégués au congrès de Dijon pour y entendre ce patriotique langage. A Troyes, où un congrès ouvrier vient également de se réunir, l'assistance était moins nombreuse qu'à Dijon, et c'est devant un auditoire plus restreint que l'on a stigmatisé la majorité « capitaliste et réactionnaire » fêtrée « l'avènement de Casimir-Périer d'Anzin. »

Ces faits ne font que confirmer les appréciations et les conclusions formulées par l'honorable M. Bérenger au nom de la commission chargée de l'examen des propositions de M. Marcel Barthe.

« C'est un fait désormais avéré, disait M. Bérenger, que beaucoup d'entre les syndicats sont devenus de véritables organisations politiques révolutionnaires où se préparent ouvertement et librement la lutte des classes, l'assaut par la violence et la sédition de l'ordre social, et, pour tout dire en un mot, la guerre civile. »

On voit pour les faits que ce péril n'est point imaginaire.

## INFORMATIONS

### M. Casimir-Périer à l'Elysée

C'est jeudi, à 3 heures, que le président de la République a pris possession officielle du palais de l'Elysée.

Il a été reçu à sa descente de voiture par le général Berruyer et les officiers de sa maison militaire en grande tenue, ainsi que les fonctionnaires du palais.

Les honneurs militaires lui ont été rendus dans la cour d'honneur. Le service de son cabinet et du secrétariat général y ont été transférés le matin.

M. Casimir-Périer a décidé que MM. Lafargue, secrétaire général de la présidence, et du Taigu, directeur adjoint du cabinet, auraient leurs appartements à l'Elysée. Il en est de même du colonel Chamoin.

Le général Berruyer, chef de la maison militaire, aura, comme son prédécesseur, le général Borius, sa résidence dans les bâtiments du quai d'Orsay.

### Conseil de cabinet

Los ministres se sont réunis jeudi en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Charles Dupuy.

Ils se sont entretenus de la discussion sur le projet de loi tendant à réprimer les menées anarchistes.

Le ministre des affaires étrangères a annoncé à ses collègues que le roi Léopold, souverain de

l'Etat du Congo, vient de désigner deux plénipotentiaires spéciaux : M. de Volder, ancien ministre de la justice et de l'intérieur du cabinet Beernaert, et le baron Constant Gossinet, pour venir à Paris négocier avec le gouvernement français les questions soulevées par la convention anglo-congolaise du 12 mai dernier.

### Les « Idées » de M. Casimir-Périer

Dans la *France*, M. Lionel Radiguet prête à M. Lafargue, secrétaire général de la présidence, des propos d'une gravité telle qu'on se refuse généralement à les tenir pour exacts et donc nous ne donnerons l'analyse que sous les plus expresses réserves.

Parlant samedi, au sortir de l'Elysée, à un personnage considérable du monde militaire, il aurait donné comme étant l'intention du Président de la République de jouer toutes les tactiques de résistance par l'emploi de la force brutale, la terreur silencieuse et l'intimidation, le secret, la prison cellulaire.

Tous les généraux, emprisonnés d'ici trois mois, passeront sans bruit au Gabon, cette colonie si insalubre ; on laissera vacants, au Palais-Bourbon, certains sièges dont les propriétaires actuels vont disparaître.

Le gouvernement ne peut manquer — et on espère qu'il le fera bien vite — de démentir les idées prêtées au président de la République.

### DÉMENTI

Au sujet de cet article, l'agence Havas, ainsi qu'il fallait s'y attendre, communique aux journaux la note suivante :

Un journal du soir termine un article intitulé : « Un coup d'Etat, » par cette question :

« M. Paul Lafargue, secrétaire général de la présidence de la République, n'a-t-il pas tenu ces propos, samedi soir, en sortant de l'Elysée ? »

Nous sommes autorisés à déclarer — peut-être est-ce superflu — qu'un propos de ce genre n'a jamais été tenu par M. Paul Lafargue.

### L'inhumation de M. Carnot

On vient de terminer au Panthéon les travaux d'aménagement du caveau réservé à la dépouille de M. Carnot. L'inhumation du corps qui, jusqu'à présent, est resté dans un caveau provisoire a eu lieu, jeudi, à dix heures et demie. Sur la demande expressée de Mme Carnot, cette cérémonie a été tout intime et n'y assistaient que Mme Carnot, ses deux fils, l'ancienne maison militaire du président et quelques amis intimes de la famille.

### Le procès de Caserio

L'affaire Caserio viendra le 27 et le 28 juillet devant la cour d'assises du Rhône, mais cette date reste encore subordonnée au pourvoi que pourra former l'assassin contre son envoi devant la Cour.

Or, on sait que M. Breuille, le président de la session, ne pourra interroger Caserio qu'aujourd'hui.

Le pourvoi de Caserio paraît peu probable, mais s'il se produisait, il entraînerait la nécessité de rayer l'affaire du rôle de la session. On en serait quitte pour décider une session extraordinaire qui aurait lieu huit jours plus tard et avec le même jury.

Caserio dans sa prison semble l'objet de préoccupations nouvelles : c'est ainsi qu'il commence à griffonner des brouillons de lettres, la plupart adressées à sa mère, mais il les déchire presque aussitôt.

### Prise de Kassala par les italiens

Massaouah, 20 juillet.

Un corps considérable de Derviches a fait une razzia ces jours derniers dans le village de Carcabat, tuant ou emmenant en esclavage les habitants. La cavalerie des Derviches est apparue, faisant des razzias jusqu'en vue des avant-postes d'Agordat.

Le gouverneur général, M. Baratieri, qui se trouvait à Keren, accourut avec toutes les forces dont il pouvait disposer, le 12 juillet ; il arriva le 13 juillet à Dunquaz, le 14 à Maascere, le 16 à Nacait et le soir du même jour à Sabderat. Le 17 juillet, à l'aube, M. Baratieri arrivait inopinément devant Kassala qui fut pris d'assaut après un vif combat.

Les forces italiennes étaient composées de 2,400 hommes, tant indigènes qu'Italiens, et 54 officiers.

Les Derviches ont eu, dans la défense de Kassala, un très grand nombre de morts et de blessés.

On ne peut encore en établir le chiffre d'une manière précise.

De nombreux canons et drapeaux ont été pris. Les Derviches qui ont pu s'échapper pendant le combat, ont fui vers le fleuve Albara qui est en crue.

### Une prouesse

On vient de signaler une véritable prouesse de nos artilleurs alpins cantonnés actuellement à Abris.

La 16<sup>e</sup> batterie a gravi les hauteurs du Pel-

vas, à 2,000 mètres d'altitude, sans aucun sentier, et les hommes, sac au dos, sont arrivés au sommet sans avoir déchargé leurs mulets, en présence du commandant Massiet du Biès, du 14<sup>e</sup> chasseurs, qui les a félicités de ce fait extraordinaire accompli sans aucun désordre ni accident.

### Les manœuvres russes

Le général Le Mouton de Boisdeffre, chef d'état-major général de l'armée, a reçu une invitation officielle d'aller suivre les grandes manœuvres de l'armée russe qui auront lieu, à la fin d'août, entre Moscou et Smolensk et auxquelles doivent assister l'empereur Alexandre III et le tzarewitch.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Nos députés

Un scrutin important a eu lieu sur le contre-projet présenté par M. Dumas et que le gouvernement a combattu.

Ce contre-projet laissait au jury le soin de juger les délits d'anarchie et repoussait la juridiction correctionnelle demandée par la commission. M. Rey a voté contre, les autres pour.

### A la présidence

M. le Préfet du Lot a été reçu jeudi par le Président de la République.

### Contributions indirectes

M. Tissien, commis de direction à Rodez (Aveyron), est nommé commis principal de direction à Cahors, en remplacement de M. Flourens, nommé premier commis de direction, grade de commis principal à Aurillac (Cantal).

### Au ministère de l'intérieur

Les préfets en ce moment à Paris viennent d'être invités, par avis ministériel, à regagner immédiatement leur département, pour y recevoir des instructions qui vont leur être incessamment adressées.

### Conseil de préfecture

Dans sa séance du 18 juillet dernier, le conseil, dans l'affaire Ayzac, a condamné l'Etat à payer au sieur Ayzac la somme de 340 fr. et aux entiers dépens.

Dans l'affaire Bornes, il a condamné l'Etat à lui payer la somme de 1,313 fr. 20 et mis les frais par moitié à la charge des parties.

Dans l'affaire Soubigou, entrepreneur du 4<sup>e</sup> lot de la ligne de Montauban à Brive, le conseil a ordonné une expertise contradictoire sur tous les chefs des réclamations.

Il a également ordonné une expertise dans les affaires pendantes :

1<sup>o</sup> Entre le conseil municipal de Gourdon et les sieurs Dijos et Bornes ;

2<sup>o</sup> Entre les dames Maury, veuve Rigal, d'Uzech, contre la compagnie d'Orléans.

De plus, il a rejeté une protestation des sieurs Vic et consorts, électeurs à Soussceyrac, dirigée contre les opérations qui ont eu lieu dans cette commune le 17 juin 1894, en vue de compléter le conseil municipal.

### Lycée Gambetta

Voici les résultats connus jusqu'à ce jour des examens pour l'obtention des divers baccalauréats que viennent de subir les élèves du Lycée Gambetta :

Baccalauréat moderne, 2<sup>e</sup> partie

MM. Fréjaville, Gustave, admissible ; Olié, Henri, admis.

Baccalauréat moderne, 1<sup>re</sup> partie

MM. Brel, Evariste, Hérisson, Daniel, Marin, Léon, sont tous les trois admis.

M. Vidal, Léon, ancien élève du Lycée, est admissible à l'école normale supérieure, section des lettres.

### Brevet supérieur

11 aspirants, dont 10 élèves de l'école normale se sont présentés cette semaine, 9 ont été définitivement reçus : MM. Bonaure, Delpech Fau, Girard, Guitard, Martin, Rigal, Sourdoire, élèves maîtres de l'école normale ; Bonhomme, instituteur supplémentaire auxiliaire à Reilhaguet.

### Vacances judiciaires

Le tribunal civil de Cahors a fixé ainsi qu'il suit les audiences de vacation pour l'année 1894.

Les jeudi 16 et 30 août, 13 et 26 septembre et 11 octobre,

### Concours de poulinières et de pouliches à Gramat, à Figeac et à Cahors

Des concours publics de pouliches et de poulinières de 1/2 sang auront lieu en 1894, dans les villes et aux dates ci-après indiquées :

Gramat, le lundi 23 juillet 1894, à 7 heures du matin. Montant des prix à distribuer, 5,250 fr.

Figeac, le mardi 24 juillet, à 7 heures du mat. Montant des prix à distribuer, 2,100 fr.



Cahors, le vendredi 27 juillet, à 10 heures du matin. Montant des prix à distribuer, 700 fr.

## SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 2 juillet 1894

Présidence de M. Combes, président semestriel

M. Combes, en prenant possession de la présidence, adresse à son prédécesseur, M. le lieutenant-colonel Blin, ses félicitations pour la manière dont il a dirigé les travaux de la Société, et prépare le succès du concours ouvert par cette compagnie.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues, entre autres un important ouvrage, orné de magnifiques illustrations, intitulé : *Les Abîmes*, dont l'auteur est M. Martel.

La Société charge M. Daynard de l'analyse de ce livre particulièrement intéressant pour le Quercy.

M. le président donne lecture d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts concernant le 33<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes de la Sorbonne. D'après cette circulaire, les documents traitant des études inscrites au programme devront parvenir au ministère avant le 1<sup>er</sup> février prochain, dernier délai.

Au nom de M. Gransault-Lacoste, un membre communique les documents ci-après :

Une lettre de Necker remerciant le comte de Durfort-Boissières, député de la noblesse du Quercy à l'Assemblée provinciale tenue à Rodez en 1780, du rapport qu'il lui a adressé sur les administrations provinciales. Le ministre de Louis XVI félicite notre compatriote de son mémoire qu'il a lu avec beaucoup de plaisir ;

Un programme manuscrit de la fin XVIII<sup>e</sup> siècle, donnant l'ordre de la procession du père André, à Cahors ;

« Le récit de ce qui s'est passé à Cahors, le 24 juin 1791, après la nouvelle de l'enlèvement du roi » ;

Le procès-verbal dressé par le représentant du peuple Bô, à la suite d'une agression dont il avait été l'objet à Camburac, alors canton de Fons, près Figeac.

La séance est levée à 10 heures.

## Vélocé-Sport Cadurcien

MM. les vélocypédistes désireux de se rendre par la route aux courses de Gramat qui auront lieu dimanche prochain 22 courant, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi prochain, 21 courant, à 8 heures et demie du soir, au siège du club (café Tivoli) pour s'entendre sur l'heure du départ.

## Accidents

Mercredi, vers 8 heures du matin, le sieur Manié, coiffeur, descendant en véloce de la rue de la Liberté à une grande vitesse ; arrivé à la hauteur de la rue Clément-Marot, le véloce a heurté la fille Rougié, Marie, laquelle est tombée. Dans sa chute elle a reçu quelques contusions et ses vêtements ont été déchirés. Manié est également tombé mais sans se faire du mal.

\* \*

Mardi matin, vers neuf heures et demie, le jeune Miquel François, âgé de 8 ans, demeurant chez sa grand'mère, rue Mordaigne, 9, s'amusait à grimper sur le parapet attenant au Christ, cours Vaxis, est tombé sur la berge du Lot d'une hauteur de 8 à 10 mètres.

MM. les docteurs Clary et Gélis, appelés aussitôt, lui ont donné les premiers soins, et ont constaté de fortes contusions à la poitrine.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 57

LA

# FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

VII

Elle ne put en dire davantage : l'énergie qui l'avait soutenue jusque-là l'avait abandonnée subitement, elle tomba dans leurs bras privée de connaissance.

— Mais que s'est-il donc passé, grand Dieu ? demanda Pierre en roulant autour de lui des yeux terribles. Ah ! je comprends !... s'écria-t-il dès qu'il eût aperçu Santavilla qui, profitant de l'inattention des deux hommes, s'était emparé des valises pleines de valeurs et, rampant derrière les meubles renversés, essayait d'ouvrir la porte de communication.

— Ah !... le voilà, le lâche !... Et abandonnant Jeanne complètement évanouie, aux soins de son fiancé, il se précipita sur le marquis, qu'il releva d'un bras puissant et cloua contre le mur.

— Tu vas être puni de ton forfait, bandit ! hurle la Pierre furieuse.

Et déjà il levait la main pour lui écraser la face,

## Nos bouchers

Procès-verbal a été dressé contre un boucher « qui tout dernièrement était condamné à l'amende par le tribunal correctionnel pour avoir fait usage de balances fausses » pour avoir vendu la viande à un prix supérieur à celui fixé par la taxe municipale.

## Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 19 juillet

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Rigal Jules, 30 ans, cultivateur à Cahors, 1 mois de prison (loi Bérenger), pour vol d'un lapin et de têtes d'ail.

Bolmette Jean, de Cahors, 50 fr. d'amende, pour détention d'engins de chasse en temps prohibé.

Ruamps Joseph, 27 ans, journalier à Cahors, 6 jours de prison pour délit de pêche, et en outre à 8 jours de prison pour un autre délit de pêche.

(Il y a deux affaires distinctes et deux jugements).

Le tribunal relaxe sans dépens Valette, Poujade et Maury, de Labastide-Murat, inculpés d'infraction aux lois sur les contributions indirectes. Action intentée par la régie.

## Capdenac

On s'occupe très activement de l'installation, dans notre ville, de l'éclairage électrique. Nous avons visité les chantiers et nous avons pu constater que 150 ouvriers s'y trouvaient occupés. Avant peu, la gare de Capdenac et la ville seront éclairées. MM. Andrieu, Guérold et Gorse ont pris l'entreprise de ces travaux.

## Frayssinet-le-Gélat

La dernière foire a été très belle malgré les grands travaux de la saison qui sont causes de la défection qui existe dans les foires environnantes. La hausse se fait sentir sur le gros bétail ainsi que sur les volailles. Les marchands forains étaient nombreux et ont dû être satisfaits car il ne manquait pas d'acheteurs.

Le sieur Giles, de Loubéjac avait perdu son porte-monnaie contenant 650 fr. en or. Il a été assez heureux en les retrouvant intacts, 3 jours après, dans l'herbe.

## CIRQUE CASUANI

Ce soir, samedi, grande représentation à huit heures et demie, suivie de la brillante pantomime « une foire à Séville » avec chants et danses espagnoles suivie d'une grande course de taureaux avec mise à mort (parades).

Dimanche, à 2 heures et demie, grande matinée enfantine, le soir à 8 heures et demie grande et dernière représentation de la brillante pantomime « une foire à Séville. »

## ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 14 au 21 juillet 1894

### Naissances

Andrieu, Jean-Henri, rue Saint-Priest, 4

### Mariages

Mignot, Jean, ferblantier, et Bonnet, Françoise, piqueuse de bottines.

Hébrard, Sylvain-Félix-Héliodore, employé de chemin de fer, et Mazencq, Léonie couturière.

lorsqu'une voix stridente, aiguë, qui résonna dans la pièce, lui fit suspendre sa vengeance.

— Arrêtez ! arrêtez !... intimait la voix. Cet homme m'appartient...

Interdit, Pierre se retourna.

— Alice !... exclamèrent avec une indicible stupeur Henri et le père de Jeanne, ce dernier s'éloignant machinalement du marquis atterré.

— Oui, moi, reprit d'une voix sifflante et saccadée la pauvre folle. J'ai puisé dans ma haine les forces nécessaires pour venir jusqu'ici. Vous avez devant vous l'auteur de tous nos maux... celui qui m'a lâchement séduite... qui a tué notre mère... qui nous a ruinés !... Vicomte de Varennes, me reconnais-tu ?

Ainsi qu'un spectre, dont elle avait tout l'aspect, Alice de Marville s'approcha lentement de Santavilla, qui semblait pétrifiée de cette apparition inattendue.

— Le vicomte de Varennes ? s'écria Henri, les dents serrées par la rage... Quoi !... c'est lui ?... Ah ! la justice va donc enfin être satisfaite !...

— Laisse-moi cet homme, Henri, en ce moment c'est moi qui suis la justice ! Vicomte de Varennes, — continua Alice d'une voix vibrante qui le flagellait comme une lanière, tu as brisé l'existence de celle qui m'était le plus cher au monde !...

Tu m'as, en me déshonorant, infligé une torture qui dure depuis douze ans !... Ta vie n'a été jusqu'aujourd'hui qu'une longue suite d'infâmies !...

Encore aujourd'hui tu as voulu souiller cette pauvre enfant... la fille de celui que je regarde comme mon second père !... Vicomte de Varennes, la me-

## Décès

Alibert, Marguerite, sans profession, 75 ans, célibataire, à l'hospice.

Dujean, Jeanne, lingère, 78 ans, célibataire, rue Neuve St-Barthélémy, 6.

Cavanié, Henri, 5 mois, rue des Mirepoises, 7.

Rigal, Jacques, cultivateur, 56 ans, rue Saint-Georges, 23.

Les bébés ouvrent leurs jonets pour voir ce qu'il y a dedans ; quand un malade ouvre sa boîte de Pilules Gicquel, il sait bien qu'il y trouvera soulagement, guérison et entière satisfaction.

## SALLES (Aude)

Trois personnes de ma paroisse, qui ont fait usage des **Pilules Gicquel**, se montrant très satisfaites des efforts obtenus contre la migraine et surtout contre des constipations chroniques, invétérées, qu'aucun remède n'avait pu soulager. J'en ai moi-même fait usage et je regrette de n'avoir pas connu plus tôt ces excellentes **Pilules Gicquel**.

Abbé Sabattier, curé de Salles d'Aude.

## Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

**PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES** avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

**PRIME GRATUITE :** Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8<sup>e</sup> en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR. ; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime.)

BUREAUX : 5, B<sup>d</sup> Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

**PILULES GICQUEL, la Boîte 1<sup>fr</sup> 50**

## AUDOUARD

Ex-Professeur de

**PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES**

**A PARIS**

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN DENTISTE**

**A BRIVE**

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

**Hôtel de l'Europe**

**DENTS & DENTIERS**

De tous systèmes et à tous les prix

**PRIX MODÉRÉS**

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

**FACILITÉ DE PAIEMENT**

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

sure de tes crimes est comble... tu vas mourir !... Si tout sentiment humain n'est pas complètement éteint dans ton cœur... repens-toi !...

Et vivement, la folle étendit vers lui son bras armé d'un revolver.

Santavilla se sentit perdu, car dans les yeux de celle qui se dressait devant lui ainsi qu'une ombre vengeresse, il lut une résolution implacable.

Se jetant tout à coup sur le bras qui le menaçait, il en arracha l'arme violemment, puis, faisant un saut de côté qui le mit en face de l'ouverture de la porte principale devant laquelle Pierre se trouvait en ce moment :

— Place !... hurla-t-il d'une voix rauque — place ou je tue celui qui s'oppose à mon passage.

Pierre, sans tenir compte du danger auquel il s'exposait, allait s'élançant, il fut encore prévenu par Alice.

— Ah ! misérable, tu ne m'échapperas pas !... cria-t-elle en courant sur lui quoique désarmée je...

Un coup de feu qui retentit coupa net sa phrase.

— Oh ! le boureau... il m'a tué !... balbutia-t-elle en se retenant à un meuble, défaillante.

Et elle s'affaissait déjà sur le sol, quand, par un effort surhumain, se redressant brusquement, elle bondit sur son meurtrier.

Lui arracher à son tour l'arme dont il s'était servi et la décharger sur le misérable, cela prit la durée d'un éclair.

Alice aussitôt tomba morte. Mais, dans le même instant, Santavilla, battant l'air de ses bras, s'affaissa sans vie à côté de sa victime.

— Le châtement d'en haut ! dit Pierre d'une voix grave.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### BAINS DE MER DE L'OcéAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fousnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

**LISEZ** le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Échéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.

(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

Peu de temps après, Angèle rentrait à l'hôtel.

Lorsque la stupeur dans laquelle, la plongeèrent ces tristes événements se fut en partie dissipée, elle s'enferma dans son boudoir, et s'absorbant dans une profonde et douloureuse méditation, elle demeura ainsi jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Au matin, comme les premières heures du jour commençaient à poindre, elle sortit enfin de sa longue rêverie.

Ses yeux rouges et fatigués, les larmes qui mouillaient encore ses joues et l'extrême pâleur de son visage attestaient la tristesse des réflexions auxquelles elle s'était livrée.

Où, il le faut, murmura-t-elle, semblant répondre à une voix intérieure, la fatalité me poursuit ! toutes mes actions, quel que soit le louable but vers lequel elles tendent, finissent toujours par devenir funestes à ceux que j'aime !... C'est en ore à cause de moi que ma fille a failli subir cet horrible outrage ! Il ne me reste donc qu'un refuge, et je vais y aller chercher, sinon l'oubli, du moins le pardon de mes fautes...

Ah !... le voilà, le lâche !... Et abandonnant Jeanne complètement évanouie, aux soins de son fiancé, il se précipita sur le marquis, qu'il releva d'un bras puissant et cloua contre le mur.

— Tu vas être puni de ton forfait, bandit ! hurle la Pierre furieuse.

FIN.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours. La Compagnie d'Orléans délivre du 1er Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et compris: ant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend : 1° Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymontiers), Vierzon. 2° Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers; Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend : 1° Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon; 2° Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend : 1° Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche); 2° Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

Table with columns: GARES de départ, ITINÉRAIRE A, ITINÉRAIRE B, ITINÉRAIRE C. Rows include Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 40 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40% du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1re et 2e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1re classe : 45 francs. — 2e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément: le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Montcouthé.

PRIX MODÉRÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse. Columns include station names (PARIS, BRIVE, Gignac-Cressensac, SOULLAC, CAZOULÈS, Lamothe-Fénelon, Nozac, GOURDON, Saint-Clair, Dégagnac, Thédillac-Peyrilles, Saint-Denis-Catus, Espère, CAHORS, Sept-Ponts, Cieurac, Labenque, Caussade, MONTAUBAN, TOULOUSE) and departure/arrival times for different train classes (OMNIBUS, EXPRESS, DIRECT).

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris. Columns include station names (TOULOUSE, MONTAUBAN, Caussade, Labenque, Cieurac, Sept-Ponts, CAHORS, Espère, Saint-Denis-Catus, Thédillac-Peyrilles, Dégagnac, Saint-Clair, GOURDON, Nozac, Lamothe-Fénelon, CAZOULÈS, SOULLAC, Gignac-Cressensac, BRIVE, PARIS) and departure/arrival times for different train classes (EXPRESS, OMNIBUS).

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos. Columns include station names (CAHORS, Mercuès, Arrêt Douelle, Parnac, Luzac, Castelfranc, Arrêt Prayssac, Puy-l'Évêque, Duravel, Soturac-Touzac, Fumel, LIBOS, BORDEAUX, PARIS) and departure/arrival times for different train classes (Omnibus, Poste, Omnibus).

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors. Columns include station names (PARIS, BORDEAUX, LIBOS, Fumel, Soturac-Touzac, Duravel, Puy-l'Évêque, Arrêt Prayssac, Castelfranc, Luzac, Parnac, Arrêt Douelle, Mercuès, CAHORS) and departure/arrival times for different train classes (Poste, Omnibus, Omnibus).

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac. Columns include station names (CAHORS, Cabessut, Arcambal, Vers, Saint-Géry, Conduché, St-Cirq, halle, St-Martin-Lab, Calvignac, halle, Cajarc, Monbrun, Toirac, Lamadelle, CAPDENAC) and departure/arrival times for different train classes (Omnibus, Omnibus, Omnibus).

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors. Columns include station names (CAPDENAC, Toirac, Monbrun, halle, Cajarc, Calvignac, halle, St-Martin-Lab, St-Cirq, halle, Conduché, Saint-Géry, Vers, Arcambal, Cabessut, halle, CAHORS) and departure/arrival times for different train classes (Omnibus, Omnibus, Omnibus).

Bon prime du « Journal du Lot »

BAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses. Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourrout bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

BOUGIES REYNAL

à la Glycérine solidifiée avec les médicaments. Une application par jour, guérit sans rétrécissement ni gastrite, toutes les Affections Intimes. Méd. Or Paris 1875, Bronze Exp. Un<sup>iv</sup> Paris 1876 Admise à l'Exp. Univ. Paris 1889. DEMANDE PROSPECTUS 3, Rue de la Tacheris, Paris.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.